



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

16 avril 2008

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée de 5 ans par arrêté du 5 août 2003 (JO du 2 septembre 2003)

GLUCOSE 5 % B. BRAUN, solution pour perfusion en poche
Poche ECOFLAC (polyéthylène) de 100 ml (CIP : 360 656-5)
Poche ECOFLAC (polyéthylène) de 250 ml (CIP : 360 657-1)
Poche ECOFLAC (polyéthylène) de 500 ml (CIP : 360 658-8)

Laboratoire B. BRAUN MEDICAL

Glucose

Code ATC : B05BA03

Date de l'A.M.M. : 23 octobre 1988 (procédure nationale)

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Renouvellement conjoint:

GLUCOSE 5 % B. BRAUN, solution pour perfusion en poche
Poche ECOFLAC (polyéthylène) de 1000 ml (CIP : 360 659-4)

Indications thérapeutiques :

- « - Apport calorique glucidique modéré (200 kcal/l).
- Prévention des déshydratations.
- Réhydratation habituelle lorsqu'il existe une perte d'eau supérieure à la perte en électrolytes.
- Prophylaxie et traitement de la cétose dans les dénutritions.
- Véhicule pour apport thérapeutique en périodes pré-opératoires, per-opératoires et post-opératoires immédiates. »

Posologie : cf. R.C.P.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par ces spécialités reste important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnements : Ils sont adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%